



PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉCONFINEMENT

Crèches

10 enfants maximum par groupe

Écoles primaires, collèges

15 élèves maximum en élémentaire par classe
et 10 maximum en maternelle

=> 12 mai : réouverture des écoles

=> 18 mai : collèges

Lycées

Pas de réouverture

Une décision sera prise fin mai.

Enseignement supérieur

Pas de réouverture

Entreprises

Réouverture autorisée

Le télétravail doit être maintenu
partout où c'est possible.

Horaires décalés encouragés
pour réduire les flux.

60 guides et fiches disponibles le 11 mai



Commerces, marchés

Réouverture autorisée sous réserve du
respect des mesures de distanciation sociales
et des gestes barrières

Bars, cafés, restaurants

Réouverture non autorisée

Fin mai, annonce d'une
réouverture possible à compter
du 2 juin



Déplacements



Interdits au-delà de 100 km
(sauf déplacements impérieux,
familial ou professionnel avec
détention attestation)

Pour les transports en commun, 1 siège sur 2 et
port du masque obligatoire

Accès lacs Annecy/Léman et activités nautiques

Autorisation de marcher sur les itinéraires
publics en bord de lac mais sans stationnement

**Autorisation sur le lac d'Annecy jusqu'au
02/06** de la navigation des bateaux à voile, la
pratique individuelle du canoë, du kayak et de
l'aviron, du stand up paddle, de la nage en eau
libre, de la plongée subaquatique ainsi que la
pêche depuis une embarcation ou du bord du lac,
navigation des pédalos, navigation des bateaux
de plaisance et des bateaux à passagers

Interdiction d'accès aux lacs d'Annecy et du
Léman, à leurs plages, et à la baignade de loisirs
jusqu'au 02/06

Autorisation sur le lac Léman jusqu'au 02/06 de
la navigation des bateaux de plaisance et des
bateaux à passagers et de la pêche

Sport/Montagne

Interdits dans les lieux collectifs

Reprise par étapes

Sports collectifs et sports de contact
interdits

Pratique individuelle en extérieur
avec strict respect des distanciations entre
personnes

Pratique d'une activité sportive en montagne mais
avec une reprise modérée et progressive pour
éviter les risques de blessures



Médiathèques et petits musées

Réouverture autorisée

Cinémas, salles de spectacles et grands musées



Réouverture non autorisée

Tous les rassemblements de personnes supérieurs à 5 000 personnes interdits jusqu'en

septembre.

Cultes

Restent ouverts, organisation de cérémonies non recommandée jusqu'au 2 juin..

Mariages, réunions de familles, amis

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique ou dans les lieux privés.

Sauf urgence, les mariages encouragés à être reportés.

